

Conditions de remboursement

- I. Si la demande d'annulation intervient avant la clôture des inscriptions :
 - 15 % du montant global versé sera retenu pour frais de dossier
 - Les frais bancaires relatifs au remboursement seront à la charge du candidat.
- II. Si la demande d'annulation intervient après la clôture des inscriptions :
 - 50 % du montant global sera retenu car le candidat ayant désisté ne pourra plus être remplacé *;
 - Les frais bancaires relatifs au remboursement seront à la charge du candidat.
 - * En cas de force majeure : maladie, accident, ... avec justificatifs à l'appui, seulement les 15 % frais administratifs s'appliqueront.

Veuillez apposer votre signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

/ 20	1	Date :
Signature		